

Compte rendu de la séance du lundi 22 janvier 2024 à 19 h

Le Conseil Municipal de Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FAGEGALTIER Francis, Maire.

Présents : Christophe DEVILLE DE PERIERE, Francis FAGEGALTIER, Séverine FRABOT, Vanessa GORISSE, Rémy GUYOT, Christophe NION, Line PARISOT, Caroline TEIXEIRA, Philippe WTTASSE.

*Absente représentée : Maud PROTAT-KOFFLER représentée par Francis FAGEGALTIER
Secrétaire de séance : Christophe NION*

ORDRE DU JOUR :

- CARREFOUR

Le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur KAMEL Wassim, Sous-Préfet de l'Yonne.

Cette réunion extraordinaire du conseil municipal a été motivée par l'annonce de la démission du Maire, non encore entérinée par la Préfecture.

Le Maire en introduction explique les raisons ayant conduit à sa décision à la suite de l'abandon du projet de sécurisation du carrefour des rues du Dr Courtois et de la forêt de Lancy par la majorité du conseil municipal. En effet, cet abandon, de toute évidence, ne règle pas le problème de sécurité dans ce carrefour (risque juridique pour le Maire) et conduit à perdre des financements reçus ou réservés (risque financier pour la Commune).

Il souligne qu'avant cette réunion il s'est entretenu par deux fois avec Monsieur le Sous-Préfet à qui il donne la parole.

Monsieur le Sous-Préfet déclare qu'il ne souhaite pas que le Maire démissionne et lui demande s'il revient sur celle-ci. Le Maire remet alors au représentant de l'Etat un courrier pour annuler sa démission.

Monsieur le Sous-Préfet déclare que le Maire a eu raison de pousser le projet de sécurisation de ce carrefour. Il demande alors à chaque conseiller s'il accepte de retravailler le sujet. Tous les conseillers s'y engagent.

Monsieur le Sous-Préfet conseille alors de faire une large consultation des habitants pour développer plusieurs solutions pour ce carrefour pour permettre un choix, y compris en créant des groupes de travail associant les administrés et les conseillers.

A la suite de commentaires soulignant le problème général de la vitesse dans le village, Monsieur le Sous-Préfet suggère de travailler aussi sur cette question.

L'ordre du jour étant examiné, la séance est levée à 19 H 50.

Le Maire, Francis FAGEGALTIER

